

Déclaration d'Addis Abeba

Nous, Membres du Comité Exécutif de l'AOMA réunis en date du 15 au 16 septembre 2011 à l'hôtel Sheraton d'Addis Abeba pour une réunion du Comité Exécutif ;

Prenant note que le Conseil d'Administration du Centre de Recherche des Ombudsman Africains (CROA) s'est réunis en date du 14 septembre pour la première fois depuis le lancement du CROA à Durban en Afrique du Sud en date du 15 septembre 2011 et du fait qu'il est maintenant opérationnel ;

Exprimant nos remerciements à l'Institution de l'Ombudsman Ethiopien et au Gouvernement de la République Fédérale Ethiopienne pour leur hospitalité ;

Rappelant notre résolution à Durban de faire appel à l'Union Africaine pour qu'elle fasse tout en son pouvoir pour éviter les pertes de vies innocentes en Libye ;

Prenant aussi note des défis de paix persistant en Libye, Somalie et autres Etats Africains ;

Rappelant la résolution de l'Assemblée Générale de tenir notre prochaine réunion de l'Assemblée Générale à Mali ;

Considérant le besoin de renforcer les structures régionales et les bureaux membres ;

Reconnaissant avec appréciations l'accréditation de l'AOMA par l'Union Africaine à travers l'assistance du Président de la Commission de l'Union Africaine, S.E. le Président Jean PING ainsi que l'encouragement par la Commissaire de l'Union Africaine aux Affaires Sociales, Me Bience Gawanas qui a apprécié le rôle des Institutions de l'Ombudsman vers la consolidation de la démocratie et de la bonne gouvernance, la protection des droits de l'Homme et la lutte contre la corruption sur le continent africain ;

PRENONS LES RESOLUTIONS SUIVANTES :

- a. Le Mali hébergera la réunion de l'Assemblée Générale en commençant par une réunion du Comité Exécutif en dates du 17 au 18 février 2012, suivi de la 4^{ème} Réunion de l'Assemblée Générale qui devra se tenir en dates du 20 au 22 février 2012 sous le thème **« Renforcement de l'Institution de l'Ombudsman pour la Consolidation de la Bonne Gouvernance et de la Démocratie en Africaine »**
- b. La paix, la démocratie et la bonne gouvernance doivent être encouragées et soutenues sur le continent africain en général et en Libye en particulier
- c. Le CROA sera utilisé pour renforcer les structures de l'AOMA pour conduire à la bonne gouvernance et aux droits de l'Homme, ainsi que pour inviter les institutions africaines qui n'ont pas encore rejoint l'AOMA à devenir membres

- d. L'AOMA mettre ses ressources et ses membres au service de l'Union Africaine et autres organisations multilatérales dans leurs efforts dans la poursuite de la démocratie, la bonne gouvernance et la paix en Afrique
- e. Tous les efforts seront mis en œuvre pour assurer que l'AOMA soit reconnue par tous les Etats africains et autres organisations multilatérales pertinentes

Adopté et signé à Addis Abeba en date du 17 septembre 2011

.....

Président

Paulo Tjipilica

.....

Secrétaire Exécutive

Me. Thuli Madonsela